

Le port Tino-Rossi à l'heure du grand carénage

Janvier est traditionnellement le mois où les patrons pêcheurs interrompent leur activité pour procéder à l'entretien de leur bateau. Sauf qu'au sein de la prud'homie d'Ajaccio, l'opération est plus complexe qu'ailleurs

Une aire de carénage moderne, écologique, d'une superficie de 500 m², mais pas d'engin de levage. Telle est la situation complexe et unique à la fois à laquelle se trouvent confrontés les pêcheurs professionnels sur le port d'Ajaccio. "Nous sommes le seul port de Corse et, au-delà, du littoral français à ne pas disposer d'un tel équipement", dénonce Xavier d'Orazio, premier prud'homme de la prud'homie des pêcheurs d'Ajaccio, Cargèse et Propriano.

Avant d'évoquer des conséquences très pénalisantes et inscrites dans le long terme pour les professionnels: "La grue que nous utilisons a été démontée il y a sept ans à présent, compte tenu de l'entrée en vigueur de normes européennes supplémentaires et encore plus restrictives", rappelle-t-il.

Depuis, chaque année, la prud'homie fait appel à une entreprise privée, ce qui s'accompagne de lourdes contraintes. "L'engin est positionné une première fois pour sortir les bateaux. Un mois plus tard, une fois le carénage terminé, c'est-à-dire le nettoyage, le décapage, le ponçage et la peinture de la coque, nous faisons à nouveau appel aux services de l'opérateur afin, cette fois, de remettre les bateaux à l'eau", explique-t-il.

Cette méthode pénalise, selon lui, le secteur de la pêche ajaccienne. "Les pêcheurs doivent cesser leur activité durant une même période et au même moment de l'année, en hiver, entre janvier et février. Chacun ne peut plus travailler à son rythme, comme cela se fait partout ailleurs, et comme cela se faisait aupar-

avant", poursuit Xavier d'Orazio.

En attendant le réaménagement de la citadelle

En parallèle, il faut compter avec les aléas de la météo, puis avec des dépenses d'entretien supplémentaires. "Ce système coûte cher. Fort heureusement, la prud'homie bénéficie de l'aide financière de la chambre de commerce et d'industrie de la Corse-du-Sud. Paul Marcaggi, le président, et Jean-André Simonetti, le directeur, ont décidé d'assurer l'intégralité de la facture jusqu'en 2022. Et nous les en remercions", souligne-t-il.

La mesure consulaire rend le contexte moins défavorable et plus supportable même si, aux dires du premier prud'homme, elle ne peut être assimilée à une solution définitive. C'est pourquoi

représentants de la prud'homie, de la chambre de commerce, de la Collectivité de Corse en général et de l'office de l'environnement en particulier multiplient les réunions de travail. L'objectif est d'acquiescer un engin de levage de type chariot et de mobiliser les fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). Les pourparlers avancent. Le choix à faire est connu et chiffré. Sont 800 000 euros pour un modèle standard. Une logique claire sous-tend le parti pris. "Chez nous, les plus gros bateaux pèsent cinq tonnes et mesurent une dizaine de mètres. Les plus petits font cinq mètres", commente-t-il.

Le scénario technique envisagé par la prud'homie est en



Accompagnée par la chambre de commerce et la Cdc, la prud'homie table sur le projet d'acquisition d'un engin de levage de type chariot pour ne plus avoir recours au service ponctuel d'une entreprise privée.

accord avec les programmes européens de subvention. À une nuance près toutefois. "Les sommes allouées sont très intéressantes. Sauf qu'il est indispensable de faire

l'avance. Ce qui est impossible à l'échelon de la prud'homie d'Ajaccio", déplore le responsable.

Désormais, les pêcheurs ajacciens doivent aussi

compter avec le réaménagement de la citadelle. La nouvelle donne impliquerait cette fois un déplacement de l'aire de carénage. "Nous risquons alors de repartir à zéro

dans ce domaine aussi", s'inquiètent les pêcheurs.

En attendant de faire face au changement de décor et d'organisation.

VÉRONIQUE EMMANUELLI